

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt quatre mars à 15 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de sa Maire Marie-Claude FONTAINE-PASCAL, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : Mme Marie-Claude FONTAINE-PASCAL, M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Agnès CLEMENT, Mme Marie-Laure MEIRONE, M. Kerouan LEROUX.

Autres présents : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 17 mars 2015

Secrétaire de séance : Jacqueline DOLLEGEAL

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- ✓ Vote des comptes administratifs 2014, des comptes de gestion 2014
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Vote des budgets 2015
- ✓ Vote des taux d'imposition
- ✓ Subvention EMALA
- ✓ Adhésion CCHB au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique
- ✓ Transfert de voirie à la CCHB
- ✓ Questions diverses

Début de Séance : 15H

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

VOTE DES COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF, AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GENERAL :

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable 2014. Elle présente le compte administratif 2014 du budget principal.

INVESTISSEMENT :

| | |
|--|---------------|
| Résultat de l'année 2014 : | - 8 424.24 € |
| Résultat reporté de l'année 2013 : | - 44 202.71 € |
| Résultat cumulé à reporter en l'an 2014 : | - 52626.95 € |
| Restes à réaliser dépenses : | 16 354,80 € |
| Restes à réaliser recettes : | 28 480,00 € |
| Résultat tenant compte des restes à réaliser : | - 40 501.75 € |

FONCTIONNEMENT :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Résultat de l'année 2014 : | 9 623.37 € |
| Résultat reporté de l'année 2013 : | 10 053.75 € |
| Résultat cumulé fin 2014 : | 19 677.12 € |

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ d'approuver le compte de gestion du receveur en concordance avec le compte administratif de la Maire,
- ✓ d'approuver le compte administratif de la Maire,
- ✓ d'affecter les résultats de l'exercice 2014 de la manière suivante :
- ✓ à concurrence de 19 677.12 à l'investissement au compte 1068

Délibération votée à l'unanimité

Délibération votée avec 5 voix « POUR » (Mme la Maire ne vote pas le compte administratif)

VOTE DES COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF, AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT »

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable 2014. Elle présente le compte administratif 2014 du budget « eau & assainissement ».

INVESTISSEMENT :

| | |
|--|--------------|
| Résultat de l'année 2014 : | - 2 445.21 € |
| Résultat reporté de l'année 2013 : | 31 742.77 € |
| Résultat cumulé à reporter en l'an 2015 : | 29 297.56 € |
| Restes à réaliser recettes : | 3 875.00 € |
| Résultat tenant compte des restes à réaliser : | 33 172.56 € |

FONCTIONNEMENT :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Résultat de l'année 2014 : | - 279.26 € |
| Résultat reporté de l'année 2013 : | 10 745.98 € |
| Résultat cumulé fin 2014 : | 10 466.72 € |

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ d'approuver le compte de gestion du receveur en concordance avec le compte administratif de la Maire,
- ✓ d'approuver le compte administratif de la Maire,
- ✓ d'affecter les résultats de l'exercice 2014 de la manière suivante :
- ✓ à concurrence de 10 466.72 € au report en Fonctionnement.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération votée avec 5 voix « POUR » (Mme la Maire ne vote pas le compte administratif)

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL présente le budget 2015.

| | |
|--------------------------------|--------------|
| ✓ Dépenses de fonctionnement : | 94 254.37 € |
| ✓ Dépenses d'investissement : | 83 281.75 € |
| TOTAL DEPENSES | 177 536,12 € |
| ✓ Recettes de fonctionnement : | 94 254.37 € |
| ✓ Recettes d'investissement : | 83 281.75 € |
| TOTAL RECETTES | 177 536.12 € |

Délibération votée à l'unanimité

VOTE DU BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT »

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL présente le budget « eau & assainissement » 2015.

| | |
|--------------------------------|--------------|
| ✓ Dépenses de fonctionnement : | 47 347.96 € |
| ✓ Dépenses d'investissement : | 64 534.56 € |
| TOTAL DEPENSES | 111 882,52 € |
| – Recettes de fonctionnement : | 47 347.96 € |
| – Recettes d'investissement : | 64 534.56 € |
| TOTAL RECETTES | 111 882.52 € |

Délibération votée à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL présente les simulations pour une augmentation de 1 à 3 % de la fiscalité locale. Pour l'année 2015, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1% et de modifier les taux des impôts directs locaux qui seront calculés et attendus comme suit :

| | | |
|------------------------|---------|----------|
| ✓ Taxe d'habitation | 16,54 % | 19 253 € |
| ✓ Foncier bâti | 13,27 % | 9 860 € |
| ✓ Foncier non bâti | 61,63 % | 2 219 € |
| ✓ CFE | 20.11 % | 885 € |
| PRODUIT FISCAL ATTENDU | | 32 217 € |

Délibération votée à l'unanimité

SUBVENTION EMALA

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL présente la demande de subvention de l'EMALA. Le conseil municipal décide d'attribuer à l'EMALA une subvention de 10 €uros par enfant de la commune fréquentant l'école de Séderon ; soit 80 €uros pour 8 enfants.

Délibération votée à l'unanimité

ADHESION DE LA CCHB AU SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL expose que la Communauté de Communes des Hautes Baronnies projette d'adhérer au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique à compter de 2015 pour le déploiement de la fibre optique dans le territoire à l'horizon 2025,

Délibération votée à l'unanimité

TRANSFERT DE VOIRIE A LA CCHB

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique que les communes ont la possibilité de transférer des voies communales, goudronnées, conduisant à des habitations à la communauté de communes qui en assurera l'entretien. Elle propose de transférer les voies suivantes :

| Nature voie | N° | Désignation | Longueur des voies |
|-------------|----|------------------|--------------------|
| VC | 1 | LA SAULCE | 981 m |
| VC | 2 | LABORIE | 285 m |
| VC | 3 | LE PRE DES BRUNS | 462 m |
| VC | 4 | ROUTE DU CASAGE | 1735 m |
| VC | 5 | ROUTE D'OZERON | 203 m |

Marie-Laure MEIRONE s'interroge sur le devenir de ces voies lors du rapprochement des communautés de communes. Georges ROMEO précise qu'il sera toujours possible d'en récupérer l'entretien.

Délibération votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique que Madame BOGAERT a transmis un courrier pour signaler le mauvais état de la voirie route d'Ozeron et la présence d'une buse devant les logements communaux. Elle propose de solliciter le service des routes du Conseil Général pour combler les trous avec de l'enrobé à froid. Marie-Laure MEIRONE informe qu'il est prévu que la buse disparaisse demain.
- Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique qu'elle a été contactée par un bureau d'étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie. Ces projets sont mis en place avec la collaboration du SDED. Elle propose une rencontre avec le bureau d'étude et tous les conseillers municipaux.
- Marie-Claude FONTAINE-PASCAL et Jacqueline DOLLEGEAL indiquent avoir assisté au conseil syndical du SIVOS au cours duquel le budget a été voté. Elles soulignent le coût important des activités liées aux nouveaux rythmes scolaires.
- Marie-Laure Meirone et Agnès Clément font un compte rendu de la réunion de l'Office de Tourisme : RAS. Marie-Laure MEIRONE indique s'être proposée pour l'entretien des sentiers de randonnée sur la commune d'Eygalayes.
- Georges ROMEO indique que le budget de la CCHB sera voté demain. Lors de la préparation avec la commission « finances », il a été prévu d'attribuer une subvention à l'association « Eygalayes en fête » et une aide sera également attribuée à l'association organisatrice de la course de côte qui aura lieu, comme l'an dernier, début juillet. Concernant le rapprochement des communautés de communes, celui-ci est reporté fin 2016.
- Georges Roméo indique avoir assisté au dernier comité syndical du SMIGIBA. Un technicien fera un recensement des besoins dans chaque commune de la vallée de la Méouge.
- Marie-Laure MEIRONE propose de créer un parking sur la première parcelle des jardins partagés. Elle souhaiterait qu'une mise au point soit faite avec les utilisateurs de ces parcelles afin que celles-ci restent agréables à regarder et par exemple éviter la multiplication des étendages. Georges ROMEO met en garde sur la nécessité d'obtenir l'autorisation de déboucher sur la route départementale.
- Marie-Laure MEIRONE souhaiterait qu'une solution d'aménagement pour les caniveaux route d'Ozeron soit trouvée.
- Marie-Laure MEIRONE demande où en est le projet d'enfouissement des lignes électriques rue des bergeries. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique que cela doit se réaliser avec les travaux d'aménagement.

- Marie-Laure MEIRONE interroge sur l'éclairage public. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL répond que suite au transfert de la compétence au SDED (Syndicat des énergies de la Drôme), elle contactera la technicienne pour une rencontre.

Fin du Conseil Municipal à 16h45

Intervention du public :

- Monsieur Bouvier souhaite savoir s'il peut reprendre la construction de son mur de clôture. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL répond que c'est le bureau d'étude qui avait conseillé d'attendre que les travaux d'aménagement soient réalisés mais compte tenu que les travaux sont reportés en 2016, il peut reprendre sa construction.
- Madame BOGAERT demande si la fin de la route d'Ozeron ne pourrait pas être rendue communale. A voir avec le géomètre.
- Elle souhaite connaître le résultat de la renégociation de l'emprunt du budget de l'eau. Georges ROMEO lui indique que les pénalités de remboursement anticipé sont énormes et même si l'offre de la Banque Postale est intéressante, le gain sur les intérêts ne couvre pas le montant des pénalités. Elle a eu une information sur le possible transfert du service de l'eau à l'intercommunalité. Georges ROMEO indique qu'effectivement, cela est prévu pour 2017.
- Monsieur DELHOMME :
 - Un seul contribuable à la CFE : il demande qui ? Réponse : Le Casage. Il se demande pourquoi « Nicolas TP » n'est pas inscrit sur le rôle de la CFE.
 - Il souhaite connaître le montant de l'augmentation des impôts fonciers avec une augmentation des taux à 0, sachant que la croissance est à 0.
 - Il demande si la 3G annoncée disponible dans 6 mois à Eygalayes serait en concurrence avec la fibre optique.
 - Un article, lu dans la presse indiquait que le gouvernement souhaitait que les soins médicaux soient accessibles, partout en France en moins de 30 minutes. Georges ROMEO précise que pour qu'un médecin qui s'installe puisse bénéficier de l'aide de l'Etat, il fallait que la zone géographique soit classée : « vigilance ».
 - Il indique que selon le même article, la Poste pourrait proposer un guichet multiservice : SNCF, EDF, GDF...
 - Il demande si la coupe de bois a débuté. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL lui répond que la reprise est prévue sous peu.
 - Il demande pourquoi il y a une différence importante entre le relevé du compteur général 10 000 m³ et le volume d'eau consommé : 3 000 m³. Marie-Laure MEIRONE répond que la raison principale est la fuite d'eau de l'été dernier.
 - Il signale que le grillage de la station d'épuration est endommagé.

La secrétaire,

Jacqueline DOLLEGEAL